

Programme Erasmus+ 2028–2034

2025/0222(COD) - 16/07/2025 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir le programme Erasmus+ pour la période 2028-2034.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen statue conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : le 16 juillet 2025, la Commission a dévoilé sa proposition pour le prochain [cadre financier pluriannuel](#) (CFP), un budget de près de 2000 milliards d'EUR entre 2028 et 2034 destiné à renforcer la souveraineté de l'Europe, la compétitivité et la résilience. Ce nouveau CFP permettra d'améliorer considérablement la capacité de l'UE à mettre en œuvre des politiques fondamentales tout en s'attaquant aux questions nouvelles et émergentes.

Au fil des ans, l'Union européenne a apporté son soutien financier à travers différents programmes pour relever les défis liés aux compétences, à l'éducation, à la formation, à la jeunesse, au volontariat et au sport. Dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, ce soutien a été principalement fourni par Erasmus+, le Corps européen de solidarité, le Fonds social européen+, le cadre pour la recherche et l'innovation Horizon Europe.

La proposition relative au prochain CFP vise à remédier aux complexités, faiblesses et rigidités qui caractérisent actuellement les instruments de financement globaux de l'Union, grâce à un budget à long terme plus ciblé, plus simple, comportant moins de programmes et ayant un impact plus important.

En outre, les domaines d'action et les objectifs communs aux programmes Corps européen de solidarité et Erasmus+ pour la période 2021-2027 mettent en évidence le **potentiel d'amélioration de la synergie et de la cohérence réglementaire**. Le regroupement de toutes les possibilités en matière de mobilité à des fins d'apprentissage, de volontariat, de coopération et de citoyenneté active offrira **un point d'entrée unique** à toutes les possibilités offertes par l'Union aux jeunes et aux organisations actives dans le domaine de la jeunesse, ce qui permettra une **approche plus coordonnée et plus efficace**, ainsi qu'un accès plus facile pour les participants et bénéficiaires potentiels.

CONTENU : la proposition de règlement établit **Erasmus+ 2028-2034**, le programme d'action de l'Union dans les domaines de l'éducation et de la formation, ainsi que dans ceux de la jeunesse et du sport, et définit les objectifs du programme, son budget pour la période 2028-2034, les formes de financement de l'Union et les règles régissant l'octroi de ce financement. Ce règlement couvre également le Corps volontaire européen d'aide humanitaire.

Le budget d'Erasmus+ sera porté à **40,8 milliards d'EUR**. Ce financement accru contribuera à une Europe résiliente, compétitive et cohésive en promouvant un apprentissage tout au long de la vie de haute qualité, en améliorant les aptitudes et les compétences pour la vie et l'emploi pour tous, tout en favorisant les valeurs de l'Union, la participation démocratique et sociétale, la solidarité, l'inclusion sociale et l'égalité des chances, dans l'UE et au-delà.

La proposition définit les dispositions relatives au programme Erasmus+ qui couvre **l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport** et intègre les possibilités offertes par le **Corps européen de solidarité, y compris le Corps volontaire humanitaire européen** au titre du CFP 2021-2027, offrant ainsi un instrument européen complet pour contribuer à un apprentissage tout au long de la vie de haute qualité,

améliorer les aptitudes et les compétences clés pour tous, pour la vie et pour l'emploi, tout en favorisant l'engagement sociétal et l'éducation civique, la solidarité et l'inclusion sociale.

Le programme s'articule autour d'un pilier consacré aux possibilités **d'apprentissage** pour tous et d'un pilier consacré au **renforcement des capacités**, qui combine la coopération entre les organisations et les institutions et le soutien à l'élaboration des politiques, couvrant tous les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport.